



Gemeng Noumer

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **jeudi, le 5 novembre 2026 à 18:00 heures** dans la salle des séances à la Maison communale à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Création de postes de fonctionnaires :
 - a. de la rubrique Administration générale / groupe de traitement B1 / sous-groupe administratif (secrétariat du service technique)
 - b. de la rubrique Administration générale / groupe de traitement B1 / sous-groupe administratif (responsable du service financier)
2. Confirmation d'un règlement de circulation urgent à caractère temporaire à Nommern - Rue de l'Eau
3. Fixation des indemnités de bourgmestre et d'échevin, ainsi que du jeton de présence de conseiller communal
4. Approbation du plan de gestion forestière 2027 et du Plan de protection de la nature 2027
5. Approbation d'un avenant à la convention pour la création et l'entretien d'un réseau d'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaines du 5 juillet 2017
6. Approbation du projet de construction d'un local pour la gestion des déchets sur le campus éducatif et administratif à Nommern
7. Approbation d'une stratégie communale pour la protection de la nature dans le cadre du « Pacte Nature »
8. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2024
9. Approbation d'un projet de lotissement à Schrondeweiler, Rue Principale / Rue de l'École / Rue Giedertseck
10. Approbation d'une convention d'exécution dans le cadre d'un projet de lotissement
11. Approbation d'un compromis concernant l'acquisition des parcelles 897 et 859/1983 sises à Cruchten

Nommern, le 29 octobre 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre
Sophie DIDERRICH